

Guide de l'IA pour les professionnels du droit

Un aperçu fondamental



Objectifs

Le présent guide se veut un point de départ pour les avocats et les professionnels du droit qui envisagent d'intégrer des outils d'intelligence artificielle (IA) dans leur travail.

Il présente un aperçu d'un environnement en constante évolution et est conçu pour s'appliquer dans tous les domaines de pratique, tant au sein des services juridiques internes que dans les cabinets privés, et quelle que soit la taille du cabinet ou du service.

Comment utiliser ce document

Ce livre blanc est un guide d'introduction, et non un manuel pratique, qui vise les objectifs suivants :

- Décrire l'état actuel de l'adoption de l'IA dans la pratique juridique;
- Expliquer les principales plateformes et les principaux types d'IA;
- Déterminer les circonstances générales dans lesquelles les outils d'IA peuvent être adaptés au travail juridique;
- Examiner les responsabilités professionnelles, notamment en ce qui concerne les questions d'exactitude et les considérations d'ordre éthique;
- Explorer ce que l'avenir réserve à l'utilisation de l'IA dans la profession;
- Fournir un glossaire des termes et des concepts techniques clés (voir l'annexe A).

Situation actuelle et contexte

En un laps de temps remarquablement court, l'intelligence artificielle est passée de la périphérie de la pratique juridique au cœur des discussions sur la technologie au sein de la profession.

L'adoption est inégale

L'adoption de l'IA au sein de la profession juridique varie considérablement selon la taille du cabinet, le domaine de pratique et la clientèle, et diffère aussi d'un professionnel à l'autre.

Cependant, les avocats, quel que soit leur niveau de pratique et qu'ils utilisent eux-mêmes l'IA ou non, sont tous désormais susceptibles, à tout le moins, de se retrouver en position de recevoir des documents de travail élaborés à l'aide de l'IA par les avocats de la partie adverse ou par leurs propres clients.

Les outils d'IA destinés au secteur juridique continuent d'évoluer

Alors que certains outils d'IA appliqués au droit ont accumulé un corpus considérable de protocoles sectoriels et de jurisprudence, les outils d'intelligence artificielle générative (GenAI) capables de rédiger des documents, de résumer des avis et de répondre à des questions de recherche juridique sont beaucoup plus récents, et les systèmes d'IA agentique capables d'exécuter des processus juridiques en plusieurs étapes avec une intervention humaine limitée le sont encore davantage.

Le processus visant à établir un consensus au sein du milieu juridique sur les capacités réelles de ces outils, les limites de leur utilisation et les responsabilités professionnelles des avocats qui les utilisent est un processus continu qui n'en est encore qu'à ses débuts. Le développement des outils d'IA appliqués au droit et leur utilisation évoluent rapidement et ne cessent de changer.

Principales plateformes et types d'IA

Il est important de faire la distinction entre les plateformes d'IA (catégories d'outils) et les types d'IA (technologies sous-jacentes). Ces types d'IA peuvent se chevaucher : un même outil peut intégrer plusieurs types d'IA.

Plateformes	De quoi s'agit-il?	Exemples d'utilisation appliquée au droit
Plateformes d'IA à usage général <i>(p. ex. ChatGPT, Claude, Gemini, Copilot, etc.)</i>	Des assistants d'IA grand public largement répandus, reposant sur de grands modèles de langage (LLM). Capables d'effectuer un large éventail de tâches grâce à une interface conversationnelle polyvalente. Contrairement aux outils spécialisés dans le domaine juridique ou destinés aux entreprises, ils peuvent ne pas offrir de mécanismes de contrôle en matière d'exactitude, de confidentialité, de sécurité des données et d'intégration des processus.	<i>Recherche fondamentale sur divers sujets, initiation à des concepts juridiques peu familiers, synthèse d'un document ou d'un sujet</i>
Plateformes d'IA spécialisées dans le domaine juridique ou destinées aux entreprises	Des outils d'IA spécialement conçus pour les professionnels du droit et leurs organisations.	<i>Recherche juridique faisant appel à des références vérifiées et propres à chaque territoire de compétence, rédaction et révision de contrats, examen de documents, analyse dans le cadre d'une vérification préalable, analyse de dépositions et de transcriptions, rédaction de mémoires, de notes de service et d'actes de procédure</i>
Type d'IA	De quoi s'agit-il?	Exemples d'utilisation appliquée au droit
IA générative (GenAI)	Une catégorie d'IA qui génère de nouveaux textes, images, codes de programmation ou autres contenus en réponse à une requête. Propulsée par les LLM.	<i>Rédiger des contrats ou des notes de service, résumer des avis, élaborer des plans de recherche juridique</i>
IA agentique	Exécute des séquences d'actions autonomes impliquant d'autres outils et systèmes, avec un minimum d'instructions humaines supplémentaires à chaque étape.	<i>Processus de vérification préalable, outils de recherche juridique dans plusieurs bases de données, suivi de la conformité réglementaire, gestion de documents, gestion du temps et de la facturation, gestion de la relation client, gestion des dossiers</i>
IA prédictive	Analyse des données historiques afin d'établir des tendances, des classifications, des scores, des classements ou des probabilités de résultats.	<i>Découverte électronique, examen des privilèges, évaluation des résultats de litiges</i>

Applicabilité à la pratique du droit

Recherche

La recherche juridique est l'une des tâches les plus importantes en matière de volume et les plus chronophages de la pratique du droit. C'est précisément dans ce domaine que l'IA peut réduire de manière significative le temps nécessaire pour se familiariser avec le cadre juridique pertinent, repérer les sources faisant autorité et évaluer la valeur jurisprudentielle. Voici quelques exemples pertinents :

- Offrir une première approche d'un domaine du droit peu familier, en identifiant les concepts clés, les principales lois et les cadres théoriques. Les résultats doivent faire l'objet d'une vérification indépendante.
- Résumer des décisions judiciaires, des directives réglementaires ou des décisions administratives à des fins d'utilisation interne par les avocats. Ces contenus ne doivent pas être diffusés à l'externe sans avoir été révisés.
- Effectuer une analyse des références afin d'évaluer la valeur jurisprudentielle, le traitement judiciaire ultérieur et la validité actuelle, ce qui permet aux chercheurs de repérer les sources de droit contraignantes et de déterminer si les décisions citées conservent leur valeur juridique.

Rédaction de documents de travail

L'IA peut s'avérer utile pour traiter des documents courants, volumineux ou basés sur des modèles pour lesquels la rapidité et la cohérence sont essentielles et où le rôle de l'avocat consiste à examiner et à porter un jugement, et non à rédiger le texte initial. En voici quelques exemples :

- Documents transactionnels courants dont les paramètres sont bien définis (p. ex. ententes de confidentialité, lettres de mandat, ententes commerciales de base, résolutions du conseil d'administration, actes de procédure types).
- Correspondance type (p. ex. lettres de mise en demeure, mises en demeure de cesser et de s'abstenir, mises à jour sur l'état d'avancement).
- Tâches administratives et liées aux processus de travail (p. ex. rapports de suivi du temps, récapitulatifs de facturation, listes de contrôle pour les vérifications préalables, listes de contrôle de clôture, ordres du jour des réunions).

Examen des documents

L'IA peut réduire considérablement le temps consacré à l'examen et améliorer la cohérence au sein de vastes ensembles de documents :

- Produire des résumés de documents individuels à l'intention des avocats dans le cadre de transactions ou de productions documentaires à grande échelle.
- Reconnaître des tendances dans de vastes ensembles de documents : identification de tous les documents contenant une clause, une obligation ou un élément factuel particulier, ou de ceux qui ne comportent pas une disposition obligatoire.

Découverte électronique et établissement des faits

Les processus assistés par l'IA générative (GenAI) ne se limitent plus à la simple classification des documents; ils s'intègrent désormais à des domaines plus complexes, tels que l'analyse approfondie des faits :

- Classement et hiérarchisation des documents selon leur pertinence, leur caractère privilégié ou leur conformité aux critères de production.
- Résumés de documents, identification des enjeux et élaboration de chronologies.

- Processus d'apprentissage actif continu (CAL) dans lesquels le modèle est affiné à mesure que les réviseurs attribuent des codes aux documents, ce qui permet d'améliorer progressivement la précision.

Tâches juridiques administratives et liées aux processus opérationnels

De nombreux processus répétitifs peuvent gagner en efficacité grâce à l'utilisation de l'IA par les professionnels des opérations juridiques et d'autres membres du personnel, ainsi que par les avocats :

- Saisie des heures et rédaction de notes explicatives pour la facturation.
- Accueil de nouveaux clients, ouverture de dossiers et acheminement des dossiers.
- Gestion des documents.
- Gestion de la relation client, suivi des échéances et gestion des dossiers.
- Notes de service internes, ordres du jour de réunions et rapports d'étape.

Responsabilité professionnelle : Exactitude et considérations d'ordre éthique

L'utilisation de l'IA dans la pratique du droit entraîne un certain nombre d'obligations en matière de responsabilité professionnelle, qui évoluent au rythme des progrès technologiques.

Les limitations en matière d'exactitude des outils d'IA générative (GenAI) sont importantes et bien documentées. Les grands modèles de langage peuvent produire des références juridiques qui semblent fiables et bien présentées, mais qui sont pourtant entièrement inventées. Ce phénomène est communément appelé une « hallucination ». Des tribunaux ont imposé des sanctions à des avocats qui avaient déposé des mémoires générés par l'IA contenant des références jurisprudentielles fictives. Les préoccupations relatives à l'exactitude s'étendent également à l'analyse juridique, aux conclusions propres à chaque territoire de compétence et aux résumés factuels.

La responsabilité liée à l'utilisation de l'IA incombe à l'avocat qui supervise le dossier. Aucun résultat généré par l'IA ne doit être présenté devant un tribunal, transmis à un client ou utilisé de quelque manière que ce soit sans avoir fait l'objet d'une vérification indépendante.

- [ABA Formal Opinion 512](#) (2024) : Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (GenAI)
- [ABA Model Rules of Professional Conduct](#) : les règles [1.1](#), [1.6](#), [3.3](#), [5.1](#), [5.3](#) régissent la supervision de l'utilisation de l'IA, la vérification des résultats et la protection des données des clients.
- Les avis déontologiques des barreaux de différents États concernant l'IA sont accessibles sur les sites Web des barreaux respectifs; une compilation est tenue à jour par [l'ABA Center for Professional Responsibility](#).
- [AI Policy Consortium for Law and Courts](#) (formé par le Thomson Reuters Institute et le National Center for State Courts)

Les annexes B et C fournissent des renseignements supplémentaires concernant les questions liées à la responsabilité professionnelle.

Ressources supplémentaires : Principes fondamentaux de l'IA et technologie juridique

- [Stanford Center for Legal Informatics](#) (CodeX) : recherche universitaire sur l'IA appliquée au droit, qui produit notamment des documents de travail sur la précision des LLM et l'analyse comparative juridique.
- [Cadre de gestion des risques liés à l'IA](#) (National Institute of Standards and Technology) : cadre fédéral d'évaluation des risques liés à l'IA, de plus en plus souvent invoqué dans les contextes juridiques et de conformité.
- [2026 AI in Professional Services Report](#) (Thomson Reuters Institute) : fournit un aperçu général de l'utilisation et des projets actuels en matière d'IA, des perceptions à son égard ainsi que de son incidence sur les secteurs juridique, fiscal et comptable des fonctions d'entreprise et des organismes gouvernementaux.
- [LegalTech Hub](#) : répertoire indépendant des outils et catégories de technologies juridiques.

Les annexes B et C fournissent des renseignements supplémentaires concernant les questions liées à la responsabilité professionnelle.

Ce qui nous attend

La profession juridique se trouve à un stade précoce, mais déterminant, dans son utilisation de l'IA. Les outils disponibles aujourd'hui sont réellement utiles : ils permettent aux avocats et aux professionnels du droit de travailler de manière plus approfondie et plus efficace. Ils présentent également des risques réels, notamment en matière d'exactitude et de confidentialité, ainsi que la tentation de substituer les résultats générés par l'IA au jugement professionnel.

La profession cherche encore à définir ce que constitue une utilisation appropriée de l'IA dans différents domaines d'activité, pour différents types de dossiers et en fonction du contexte propre à chaque client. Les cadres présentés ici reflètent les meilleures pratiques actuelles, mais le domaine évolue rapidement. Les tribunaux adoptent de nouvelles directives concernant la divulgation de l'utilisation de l'IA. Les barreaux publient de nouveaux avis déontologiques. Les fournisseurs lancent sans cesse de nouveaux outils qui apportent à la fois de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux risques. Se tenir à jour constitue un élément de plus en plus essentiel de l'obligation professionnelle de compétence en matière d'IA.

Annexe A : Définitions et concepts techniques fondamentaux

Il ne s'agit pas d'un glossaire exhaustif, mais d'un recueil de termes clés indispensables pour comprendre l'utilisation de l'IA dans le domaine juridique et pour évoluer efficacement dans des environnements juridiques où l'IA est mise à contribution.

Le fait de comprendre ces termes d'un point de vue pratique, et non technique, peut vous aider à poser les bonnes questions, à comprendre comment les modèles d'IA génèrent leurs résultats et à évaluer ces résultats d'un œil plus critique.

La terminologie évolue rapidement, et les fournisseurs, plateformes et organismes professionnels utilisent ces mêmes termes de différentes façons.

Biais : Biais systématique des résultats générés par l'IA, découlant des tendances observées dans les données d'apprentissage. Dans le contexte juridique, on peut citer comme exemples de résultats biaisés : les prévisions biaisées quant à l'issue des litiges, la hiérarchisation biaisée de l'examen des documents, ou encore les disparités dans la qualité des résultats selon les territoires, les domaines de pratique ou les groupes démographiques.

Boîte noire : Un système d'IA dont le processus décisionnel interne n'est ni transparent ni explicable pour les utilisateurs. De nombreux modèles d'IA prédictive fonctionnent comme des boîtes noires, ce qui peut compliquer leur validation et poser problème en matière de communicabilité des éléments de preuve dans le cadre de litiges.

Fenêtre de contexte : Quantité maximale de texte qu'un système d'IA peut « percevoir » et traiter au cours d'une même session, y compris les requêtes, les documents téléchargés et l'historique de clavardage. Une fenêtre de contexte restreinte signifie que le système pourrait ne pas être en mesure de traiter un contrat volumineux, une transcription de témoignage ou un dossier judiciaire en une seule fois, ce qui pourrait l'amener à omettre des renseignements ou à perdre la cohérence dans un long document.

Souveraineté des données : Le principe juridique et contractuel qui régit le lieu où les données sont stockées, traitées et contrôlées. Les avocats doivent bien comprendre les implications en matière de souveraineté des données avant de saisir les renseignements de leurs clients dans toute plateforme d'IA opérant dans plusieurs territoires.

Hallucination : La tendance de l'IA générative (GenAI) à produire des résultats qui semblent fiables, mais qui sont en réalité erronés sur le plan factuel. Cela peut comprendre des références à des décisions judiciaires inventées, des lois fictives et des principes de droit inexacts. Il s'agit là de l'un des risques les plus importants que pose l'IA générative (GenAI) en matière d'exactitude dans le cadre des processus juridiques.

Intervention humaine dans la boucle (HITL) : Un processus dans lequel un humain examine et approuve les résultats générés par l'IA avant qu'ils ne soient mis en œuvre. L'ABA et la plupart des barreaux d'État exigent de fait l'HITL pour les tâches juridiques importantes.

Grand modèle de langage (LLM) : La technologie sous-jacente à la plupart des outils d'IA générative (GenAI), notamment ceux destinés à la rédaction et à la recherche juridiques. Les LLM sont entraînés à partir d'énormes ensembles de données textuelles. Lorsqu'on leur soumet une requête, les LLM utilisent les modèles appris pour générer des réponses. Ce sont des outils linguistiques prédictifs, et non des systèmes de réflexion. Contrairement aux moteurs de recherche, les LLM ne fournissent pas de renseignements vérifiés; leurs résultats doivent donc toujours faire l'objet d'une vérification indépendante.

Apprentissage automatique (ML) : La branche de l'IA dans laquelle les systèmes apprennent à partir de données plutôt qu'à partir d'une programmation explicite. Le codage prédictif et l'examen assisté par la technologie sont des exemples d'applications de l'apprentissage automatique.

Traitement automatique des langues (NLP) : La capacité qui permet aux systèmes d'IA de comprendre, d'interpréter et d'interagir avec le langage humain. Par exemple, c'est ce qui permet à un utilisateur d'effectuer une recherche dans une base de données de recherche en langage courant plutôt qu'à l'aide d'opérateurs booléens.

Codage prédictif : Utilisation de modèles d'apprentissage automatique entraînés à partir d'exemples examinés par des humains pour classer, hiérarchiser ou établir des priorités parmi de grands volumes de documents en fonction de leur pertinence, du privilège applicable ou de leur adéquation, notamment dans le cadre de la découverte électronique, de l'examen de contrats et de la recherche juridique.

Requête : L'instruction ou la demande qu'un utilisateur soumet à un système d'IA générative (GenAI). La conception de requête est déterminante : sa qualité et sa précision ont une incidence considérable sur la pertinence du résultat. Cette discipline s'appelle « ingénierie de requêtes ».

Modèle de raisonnement : Des modèles avancés qui traitent un problème étape par étape en tenant compte de multiples points de vue, de dispositions législatives pertinentes et de possibilités de vérification avant de produire leur résultat, selon un processus similaire à celui qu'un avocat pourrait utiliser pour analyser une question avant de rédiger sa conclusion. Aussi appelé « réflexion approfondie ».

Génération augmentée par récupération (RAG) : Technique par laquelle un système d'IA effectue une recherche dans un ensemble de documents présélectionnés (par exemple, la bibliothèque de contrats d'un client, les travaux antérieurs d'un cabinet ou un corpus défini de jurisprudence) avant de générer sa réponse, ce qui permet d'ancrer le résultat dans des sources authentiques plutôt que de se fonder uniquement sur ce que le modèle a appris au cours de son apprentissage. Cette technique permet à l'utilisateur de « poser des questions » à ses propres documents. Elle peut potentiellement réduire le risque d'hallucinations.

Température : Paramètre qui détermine le degré de créativité (ou de variabilité) des résultats d'un modèle. Une température plus élevée rendra des réponses plus variées, alors qu'une température plus basse produira des résultats plus uniformes et prévisibles.

Jeton : L'unité de texte (correspondant approximativement à un mot ou à un fragment de mot) que traitent les LLM. Les limites de jetons restreignent la quantité de texte qu'un LLM peut traiter à la fois, ce qui affecte son rendement lors du traitement de longs documents.

Données d'entraînement : L'ensemble de données sur lequel un modèle d'IA a été formé (p. ex. jurisprudence, contrats, mémoires juridiques). La qualité et l'actualité des données ont une incidence directe sur les capacités et les biais du modèle. Les LLM entraînés sur des données recueillies jusqu'à une date donnée peuvent ne pas tenir compte des développements juridiques ultérieurs. Les politiques d'utilisation des données et les paramètres par défaut déterminent si les renseignements saisis par l'utilisateur, y compris les renseignements protégés ou confidentiels, peuvent être conservés par un fournisseur tiers ou utilisés pour l'entraînement de futures versions du modèle, ce qui pourrait les exposer à d'autres utilisateurs.

Annexe B : Exemples de risques liés à la responsabilité professionnelle

Certaines tâches ou certains contextes peuvent présenter des risques accrus liés à la responsabilité professionnelle découlant de l'utilisation de l'IA dans la pratique du droit.

Voici une liste non exhaustive présentant quelques exemples pertinents :

Tâche ou contenu	Exemples de préoccupations possibles	Exemples de mesures d'atténuation des risques
Documents déposés devant les tribunaux citant des références jurisprudentielles générées par l'IA	Sanctions; obligation de franchise prévue à la règle 3.3	Vérification indépendante des références; divulgation lorsque les règles de procédure l'exigent
Saisie de données de clients dans des outils d'IA accessibles au public	Confidentialité (Règle 1.6)	Utilisation d'outils d'entreprise en isolant les données et signature d'ententes de traitement des données
Analyse générée par l'IA, propre à chaque juridiction	Risque d'hallucinations dans des tribunaux inconnus	Recours à une expertise humaine propre au territoire concerné
Systèmes agentiques intervenant à l'externe sur les dossiers des clients	Engagements non autorisés; manquement à l'obligation de surveillance	Examen et approbation par un avocat avant toute action destinée à des tiers
Prévisions de résultats générées par l'IA comme seule base de conseil	Compétence; préjudice causé au client	Considération des résultats comme un intrant parmi d'autres; le jugement humain détermine la recommandation finale

Annexe C : Décisions judiciaires relatives à l'utilisation de l'IA dans le contexte du droit

Affaires judiciaires et ordonnances relatives à l'utilisation de l'IA dans le domaine du droit.

Morgan v. V2X, Inc., No. 25-cv-01991 (D. Colo. Mar. 30, 2026)

United States v. Heppner, 2026 WL 436479 (S.D.N.Y. Feb. 17, 2026)

Warner v. Gilbarco, Inc., No. 2:24-cv-12333 (E.D. Mich. Feb. 10, 2026)

Park v. Kim, 91 F.4th 610 (2d Cir. 2024)

Mata v. Avianca, Inc., 678 F. Supp. 3d 443 (S.D.N.Y. 2023)

Remerciements

Contributeurs

Coauteurs :

- **Andrew Shulman**
Responsable de l'innovation en matière d'IA au service de la justice et gestionnaire de programme, Thomson Reuters
- **Brendan Miller**
Ancien associé d'un cabinet figurant au classement AmLaw 100, responsable de l'innovation juridique
- **Caitlin Moon**
Professeure de pratique du droit, co-directrice du Program on Law & Innovation, co-directrice fondatrice du Vanderbilt AI Law Lab
- **Dan Surowiec**
Directeur mondial des technologies de l'information, Bryan Cave Leighton Paisner LLP
- **Doug McGhee**
Ingénierie des solutions avancées d'IA générative (GenAI), Thomson Reuters
- **Frank Schilder**
Directeur principal, Thomson Reuters Labs
- **Gillian Glass**
Directrice des services juridiques, Farella Braun + Martel
- **Kassi Burns**
Avocate principale, droit du contentieux et litiges internationaux, King & Spalding
- **Kim Wolfe**
Directrice administrative des affaires juridiques, State Street
- **Sean Easter**
Gestionnaire principal, technologie de recherche appliquée, Thomson Reuters Labs
- **Zafar Khan**
Architecte d'entreprise mondial, Thomson Reuters

ILTA:

- **Jannise Vinson**
Vice-présidente du contenu, ILTA
- **Brian Balistreri**
Responsable principal des programmes de formation, ILTA
- **Kelly Thomas**
Rédactrice en chef du contenu et des publications, ILTA

Thomson Reuters:

- **Stephen Seemer**
Directeur principal, contenu d'expertise et relations stratégiques, Thomson Reuters
- **Bryce Engelland**
Responsable du contenu d'entreprise pour l'innovation et la technologie, Thomson Reuters
- **Joseph Kubes**
Directeur des alliances stratégiques, Thomson Reuters Legal

À propos de l'ILTA

Les solutions technologiques destinées aux cabinets d'avocats et aux services juridiques gagnent chaque jour en complexité. Il n'a jamais été aussi utile de nouer des liens avec ses pairs pour échanger des idées avec ceux qui ont déjà vécu des situations similaires. Depuis plus de trois décennies, l'International Legal Technology Association (ILTA) joue un rôle de premier plan dans le partage des connaissances et de l'expérience auprès de ceux qui sont confrontés à des défis au sein de leurs organisations et de leurs services juridiques.

ILTA compte parmi ses membres des organisations de toutes tailles et de tous les domaines d'activité, qui partagent toutes le même besoin d'avoir accès aux renseignements les plus récents sur les produits et les services de soutien ayant une incidence sur la profession juridique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site iltanet.org.

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou pour nous faire part de vos suggestions ou commentaires concernant cette publication, veuillez envoyer un courriel à l'adresse education@iltanet.org.

Énoncé de mission de l'ILTA

ILTA offre un cadre de choix pour favoriser les échanges entre pairs, la formation et l'intelligence collective, afin de tirer parti des avantages stratégiques de la technologie dans le milieu juridique.

Thomson Reuters

Thomson Reuters (TSX/Nasdaq : TRI) trace la voie à suivre en réunissant les contenus et les technologies fiables dont les personnes et les organisations ont besoin pour prendre les bonnes décisions. L'entreprise offre ses services à des professionnels des secteurs du droit, de la fiscalité, de la vérification, de la comptabilité, de la conformité, de l'administration publique et des médias. Ses produits allient des logiciels hautement spécialisés et une expertise approfondie afin de fournir aux professionnels les données, les renseignements et les solutions nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et d'aider les institutions dans leur quête de justice, de vérité et de transparence. Reuters, qui fait partie de Thomson Reuters, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services journalistiques et d'actualités dignes de confiance.

Pour plus d'information sur Thomson Reuters, visitez le site tr.com. Pour les dernières nouvelles du monde, consultez reuters.com.

Thomson Reuters Institute

Le Thomson Reuters Institute rassemble des acteurs issus des milieux juridiques, d'affaires, fiscaux, comptables et gouvernementaux afin de susciter des échanges et des débats, d'analyser les événements et les tendances les plus récents, et d'offrir des conseils essentiels sur les occasions et les défis auxquels leur milieu est confronté à l'heure actuelle. Agissant comme la branche de Thomson Reuters consacrée au leadership éclairé, nous proposons du contenu qui comprend des articles de blogue, des ensembles de données de référence dans le secteur, des analyses approfondies, des entrevues avec des chefs de file de l'industrie, des vidéos, des baladodiffusions et des événements de calibre mondial qui offrent un aperçu approfondi d'un paysage d'affaires en constante évolution.

Visitez le site thomsonreuters.com/institute pour plus de détails.

AVERTISSEMENT : Le présent rapport est conçu pour servir de guide général et n'a pas pour but de constituer une recommandation, de fournir un avis juridique, ni de remplacer les conseils de professionnels expérimentés. Si vous souhaitez bénéficier de l'aide d'un expert, il convient de faire appel aux services d'un professionnel compétent. Ni l'ILTA ni aucun auteur ou collaborateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation que toute personne ferait du contenu de la présente publication ou de toute erreur ou omission qu'elle pourrait contenir.

